

A l'attention de
M. You Bunleng et M. Marcel Lemonde
Co-juges d'instruction

Dossier d'instruction n° : 001/18-07-2007 - ECCC/OCIJ

Objet : Demande de prorogation de délai

Messieurs les co-juges d'instruction,

ឯកសារដើម	
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Data of receipt/Date de reception):	16, 07, 2008
ម៉ោង (Time/Heure):	16:00
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:	C.A. FRY

Suite à l'Ordonnance sur les droits et obligations des parties en matière de traduction en date du 19 juin 2008 (dossier 002/19-09-2007 - A190) , nous soussignés, Me Kar Savuth et Me François Roux, avocats de M. Kaing Guek Eav, alias Duch, souhaitons vous demander, conformément à l'article 39 (4) (a) du Règlement Intérieur des Chambres Extraordinaires, la prorogation du délai fixé au 14 juillet 2008 pour soumettre à SAJ une liste de documents dont nous demandons la traduction prioritaire.

En effet, bien que l'ordonnance susvisée date du 19 juin 2008, elle ne nous a été notifiée (dans les trois langues) que 5 jours plus tard, soit le 24 juin 2008. En conséquence, nous n'avons été informés de notre obligation de déposer cette liste avant le 14 juillet 2008 qu'à compter de cette date.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir noter que le document intitulé « CMS Report on translations » (A 105-I) bien que daté du 30 juin 2008 ne nous a été communiqué, à ce jour, que dans une seule de nos langues de travail, à savoir en khmer le 9 juillet 2008, mais pas encore en français.

ឯកសារច្បាប់តាមប្រការស្របច្បាប់ដើម	
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រឹមការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):	18, 07, 2008
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier:	C.A. FRY

En espérant que vous accueillerez de manière favorable notre demande, nous vous prions d'agr er, Messieurs les juges, l'assurance de notre respectueuse consid ration.

Phnom Penh, le 16 juillet 2008

Pour les co-avocats, l'un d'eux.



Me Franois Roux